



CHAMPIONNAT PROVINCIAL U20 BROSSE PERFORMANCE 2026
2026 U20 PERFORMANCE BRUSH PROVINCIAL CHAMPIONSHIP



Informations générales et réglementation spécifique

General information & specific rules

Club de curling Riverbend, Alma

25 février au 1er mars 2026

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.	Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor's Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.
--	---

Site hôte

Club de curling Riverbend
1030, de la Gare ouest
Alma (QC),
G8B-4L8

Host site

Riverbend curling club
1030, de la Gare ouest
Alma (QC),
G8B-4L8

Activités protocolaires

Cérémonie d'ouverture : Jeudi 26 février à 13h30. La présence de tous les joueurs et entraîneurs est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.

Cérémonie de fermeture : Immédiatement après les finales. La présence de tous les joueurs et entraîneurs participant aux finales est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.

Ceremonial Activities

Opening ceremonies: Thursday, February 26th at 1:30PM. Presence is mandatory for all players and coaches Team members must need to wear their team's uniform.

Closing ceremonies: Immediately after the finals. Presence is mandatory for all players and coaches who are playing in the finals. Team members must wear their team's uniform.

Arbitres en chef

Jacques Desharnais (arbitre en chef)
jacques.desharnais@etsmtl.ca / (514) 247-1506
Joël Gagné (adjoint)

Head Umpires

Jacques Desharnais (head umpire)
8193551975
Joël Gagné (assistant)

Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura lieu le lundi 23 février à 12h15 pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que son adjoint et un employé de Curling Québec seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Aline Fellmann (afellmann@curling-quebec.qc.ca) au plus tard le 22 février.

Team Meeting

An online meeting will be held on Monday, January 23rd at 12:15PM to answer questions about the championship. The head umpire, his assistant and a Curling Quebec employee will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Aline Fellmann (afellmann@curling-quebec.qc.ca) before February 22nd.

Écusson du championnat

Les écussons sont envoyés par la poste avant le début du championnat. Il est obligatoire de les apposer sur vos vêtements

Championship Crests

Championship crests will be sent to teams before the championship. It is not mandatory to sew the crests on your

de jeu, veuillez svp les placer sur la manche gauche ou au-dessus du cœur (côté gauche).	curling clothes but if you chose to do so, please place the crest on the upper left sleeve or over the heart of the jacket.
<u>Prix Cédric-Grondin</u> Le prix Cédric-Grondin est remis annuellement lors du Championnat provincial de curling junior à un compétiteur ou à une compétitrice qui se démarque par ses aptitudes de persévérance, de ténacité et d'intensité au jeu. Des formulaires de vote seront remis aux équipes lors de leur arrivée au championnat. La remise de prix se fera le vendredi 27 février à 19h00. <u>Asham Coaching Award</u> Le prix d'entraîneur d'excellence Asham est remis lors du Championnat provincial junior et juvénile (U-18) Brosse Performance à l'entraîneur qui se démarque par son esprit sportif et le code d'éthique des entraîneurs. Des formulaires de vote seront remis aux équipes lors de leur arrivée au championnat. La remise de prix se fera le vendredi 27 février à 19h00.	<u>Cédric-Grondin Award</u> The Cédric-Grondin Prize is presented annually at the Provincial Junior Curling Championship to the competitor that best exemplifies perseverance, tenacity and passion for the game. Voting forms will be supplied to the teams upon their arrival at the championship. The prize will be awarded on Friday, February 27th at 7PM. <u>Asham coaching award</u> The Asham Coaching Award is presented annually during the Performance Brush Junior and juvenile Provincial Championships to a coach who stands out for their sportsmanship and for their respect of the coach's code of ethics. Voting forms will be supplied to the teams upon their arrival at the championship. The prize will be awarded on Friday, February 27th at 7PM.
<u>Formulaire d'entente de participation</u> Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.	<u>Participation agreement form</u> All teams must sign a participation agreement form (Annex C) and return it to the head umpire prior to their first game.
2- REGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES	
<u>Formule de championnat</u> Garçons : Les cinq (5) équipes participantes joueront un tournoi à la ronde (4 matchs) à l'issue duquel trois (3) équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire. Filles : Les trois (3) équipes participantes joueront un double tournoi à la ronde (4 matchs) à l'issue duquel la ronde éliminatoire sera déterminée en fonction des fiches des équipes.	<u>Championship format</u> Boys: The five (5) participating teams will play a round robin (4 games) after which three (3) teams will qualify for the playoff round. Girls: The three (3) participating teams will play a double round-robin tournament (4 games), after which the elimination round will be determined based on the teams' records.
<u>Équipement – Têtes de brosse autorisées</u> Moratoire en vigueur : Veuillez prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses et mousses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<u>Equipment – Approved Broom Heads</u> Moratorium used: Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads, foams and sleeves will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.
<u>Remplaçants</u> Aucun remplacement n'est autorisé.	<u>Spares</u> No spares are allowed.
<u>Durée des matchs</u> Les matchs seront de huit (8) bouts et il y aura une pause obligatoire de mi-match de cinq (5) minutes après le 4^e bout. Tous	<u>Length of Games</u> All games will be eight (8) ends and there will be a mandatory five (5)-minute break after the conclusion of the 4th end. All scheduled

les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le quatrième (4^e) bout soit complété. S'il y a égalité à la suite des bouts règlementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée. Il n'y aura pas de pause après les bouts règlementaires.	games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end. If games are tied after the completion of the regulation ends, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end). There will be no break after the conclusion of the regulation ends.
<u>Temps de réflexion</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter les huit (8) bouts sera de trente-quatre (34) minutes et cinq (5) minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>Thinking Time</u> Thirty-four (34) minutes of thinking time will be allotted to each team to play an eight (8) end game. Each team will be given 5 minutes to complete each extra end.
<u>Interactions (1 par demi-match)</u> Pendant le déroulement d'un match, l'entraîneur (et le joueur-remplaçant) peut communiquer avec son équipe depuis son poste au banc des entraîneurs. Ceci s'applique uniquement lorsqu'une équipe est l'ÉQUIPE NON ACTIVE. Il est interdit de crier. L'équipe non active ne doit pas distraire l'équipe active et doit être attentive au positionnement de ses joueurs. Position des membres de l'équipe non active : (a) Seuls le capitaine ou le vice-capitaine, et un autre joueur peuvent se positionner à l'intérieur de la ligne de jeu, à l'extrémité vers laquelle sont lancées les pierres. Ils se placent derrière la ligne arrière lorsque l'équipe active effectue son lancer. Ces deux joueurs restent immobiles, leurs balais positionnés de manière à ne pas gêner ni distraire le joueur effectuant le lancer. (b) Le joueur qui est le prochain à lancer peut se placer immobile sur le côté de la piste, derrière les blocs de départ, à l'extrémité d'où sont effectués les lancers. Il reste silencieux et immobile lorsque le joueur de l'équipe active effectue son lancer. (c) Les joueurs n'occupant pas les positions (a) ou (b) doivent se placer entre les lignes de jeu et sur le bord de la piste lorsque l'équipe active est en marche. Les joueurs positionnés dans cette zone doivent rester en file indienne pendant que le joueur de l'équipe active effectue son lancer. (d) Les membres de l'équipe non active ne doivent occuper aucune position ni effectuer aucun mouvement susceptible d'obstruer, de gêner ou de distraire un membre de l'équipe active. En cas d'infraction, l'arbitre laissera toutes les pierres s'immobiliser et offrira à l'équipe non fautive les options suivantes : laisser le jeu se poursuivre tel quel; recommencer le lancer de la pierre; ou replacer toutes les pierres concernées le plus près possible de leur position initiale et relancer la pierre.	<u>Interactions (1 per half game)</u> While a game is in progress, the coach (and alternate player) may communicate with their team from their position in the Coach Bench area. This only applies when a team is the "NONDELIVERING TEAM". Yelling is not allowed. The non-delivering team must not distract the delivering team and must be aware of their player positions. The position of the members of the nondelivering team: (a) Only the skip or vice-skip and one other player may be positioned inside the hog line at the playing end. They shall position themselves behind the back line when the delivering team is in the process of delivery. Both players shall be motionless with their brooms positioned in a manner not to interfere with or distract the attention of the player who is in the process of delivery. (b) The player who is next to deliver may take a stationary position to the side of the sheet behind the hacks at the delivery end. The player shall remain silent and motionless when the delivering team player is in the process of delivery. (c) The players not taking positions (a) or (b) shall position themselves between the hog lines and to the extreme sides of the sheet when the delivering team is playing. The players positioned in this area shall remain in single file when the delivering team player is in the process of delivery. (d) The non-delivering team members shall not take any position or cause such motion that would obstruct, interfere with, or distract any member of the delivering team. If a violation occurs, the umpire shall allow all stones to come to rest and provide the nonoffending team with the option of: allowing the play to stand; or recommencing the delivery of the stone; or replacing all affected stones as close as possible to their original position and redelivering the stone. For any violation by the coach or alternate, the offending person will be removed from the Coach Bench for that game. Any further

En cas d'infraction commise par l'entraîneur ou le remplaçant, la personne fautive sera retirée du banc des entraîneurs pour le match en cours. Toute infraction supplémentaire entraînera l'exclusion de toute personne de cette équipe du banc des entraîneurs pour le reste de la compétition.

De plus, les joueurs doivent cesser de parler avec leur entraîneur avant que la pierre adverse ne franchisse la première ligne de jeu afin d'éviter les directives excessives.

LES INTERACTIONS AVEC L'ENTRAÎNEUR peuvent avoir lieu lorsque votre équipe est l'ÉQUIPE ACTIVE.

Les entraîneurs auront droit à un maximum d'une (1) interaction pendant la première moitié du match (Bouts 1 à 4) et à un maximum d'une (1) interaction pendant la deuxième moitié du match (bouts 5 à 8). Les équipes auront droit à une (1) interaction avec l'entraîneur par bout supplémentaire.

- Les interactions avec les entraîneurs inutilisées ne peuvent pas être reportées.
- Les interactions avec les entraîneurs peuvent durer entre 5 et 60 secondes, mais pas plus.
- Pendant une interaction avec les entraîneurs, les entraîneurs peuvent rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou derrière la ligne arrière
- Les interactions peuvent être demandées par tout membre de l'équipe qui contrôle la maison ou son entraîneur. Si l'entraîneur ou un joueur souhaite demander une interaction, il doit l'indiquer en faisant un signe de T avec ses mains lorsque son équipe contrôle la maison. Si quelqu'un demande une interaction, l'équipe doit utiliser une interaction.
- Les entraîneurs sont responsables de suivre et de contrôler le nombre d'interactions utilisées. Les désaccords seront portés à l'attention de l'arbitre en chef.
- Une interaction avec l'entraîneur prend officiellement fin lorsque l'entraîneur et les joueurs cessent de parler et que l'entraîneur retourne s'asseoir à sa place désignée à l'extrémité de la piste. - La durée de la pause entre les bouts sera de soixante (60) secondes. Les entraîneurs auront jusqu'à quarante-cinq (45) secondes pour discuter avec leur équipe entre les bouts et les entraîneurs pourront rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou sur la ligne de côté entre les lignes de jeu. Les entraîneurs disposeront alors de 15 secondes pour regagner leur siège avant que la première pierre du bout ne soit lancée. Remarque : les chronomètres peuvent appliquer un compte à rebours de 10 secondes. Cela se fait lors des événements mondiaux et cette fonctionnalité est disponible dans CurlTime.

violation will result in the team no longer having anyone on the Coach Bench for the remainder of the event. - An additional rule is that players must stop talking with their coach before the opposition rock crosses the first hog line to prevent over coaching.

COACH INTERACTIONS can occur when your team is the "DELIVERING TEAM".

- Coaches will be allowed a maximum of one (1) interaction in the first half of the game and a maximum of one (1) interaction in the second half of the game.
- Teams will be given one (1) Coach Interaction per extra end.
- Unused Coach Interactions cannot be carried over.
- Coach Interactions may last between 5-60 seconds, but not longer.
- During a Coach Interaction, coaches may meet with their team either on the backboard or behind the back line.
- Coach Interactions can be called by anyone on the team in control of the house or their coach. If the coach or a player wants an interaction, they must signal a T with their hands when their team is in control of the house. If anyone signals for an interaction, the team must use an interaction.
- Coaches are responsible for keeping track and policing the number of Coach Interactions used. Disagreements will be brought forth to the Chief Umpire.
- A single Coach Interaction will officially end after the coach and players stop talking and the coach returns and is sitting on their designated seat behind the sheet.
- Time between ends will be sixty (60) seconds. Coaches will be allowed up to forty-five (45) seconds of talking time with their team between ends and coaches may meet with their team either on the backboard or on the sideline between the hog lines. Coaches will then have 15 seconds of travel time to be seated before the first stone of the end is delivered.
- Coaches may sit or stand in their assigned position/seat on the same side as their team's rocks.
- Coaches may not move from their position/seat during the end unless their team has called a Coach Interaction. For example, coaches cannot move to see the house or shot better.
- Between ends, coaches can travel to either end respectful of games on adjacent sheets. Coaches must only travel along the sidelines, and they must wear suitable footwear to be on the ice.

Note: Member Associations may adjust the coach's position if venues cannot accommodate seating for coaches in the ice shed.

- If there is an alternate player, they can sit with the coach at both ends at the curling centre and the arena (if space permits). The alternate player can take part in the team talking time but cannot take part during their team's

- Les entraîneurs peuvent s'asseoir ou se tenir debout à l'endroit/au siège qui leur a été attribué du même côté que les pierres de leur équipe. - Les entraîneurs ne peuvent pas bouger de leur position/siège pendant le bout, sauf si une interaction avec l'entraîneur a été demandée. Par exemple, les entraîneurs ne peuvent pas bouger pour mieux voir la maison ou un lancer. - Entre les bouts, les entraîneurs peuvent se déplacer vers l'une ou l'autre des extrémités en respectant les matchs sur les pistes adjacentes. Les entraîneurs ne doivent se déplacer que le long des lignes de côté et ils doivent porter des chaussures appropriées pour être sur les pistes. Remarque : les associations membres peuvent ajuster la position des entraîneurs si les sites ne peuvent pas installer de sièges pour les entraîneurs dans l'aire de jeu. - S'il y a un joueur-remplaçant, il peut s'asseoir avec l'entraîneur aux deux extrémités du centre de curling et de l'aréna (si l'espace le permet). Le joueur remplaçant peut participer au temps de discussion de l'équipe, mais ne peut participer à aucune interaction avec l'entraîneur. Le joueur-remplaçant ne peut pas bouger de son siège pendant un bout. Remarque : les associations membres peuvent ajuster la position du remplaçant si les sites ne peuvent pas installer de sièges pour les remplaçants dans l'aire de jeu. - Il n'y aura absolument aucune parole ni aucun langage corporel de la part de l'entraîneur envers son équipe lorsque vous êtes l'équipe active et que vous avez le contrôle de la maison, sauf lors d'une interaction avec les entraîneurs ou entre les bouts. Le langage corporel comprend les gestes de la main, du corps, l'utilisation de signaux ou toute autre forme de communication. Les pénalités pour les entraîneurs incluent : Première infraction – avertissement verbal et par écrit. Deuxième infraction – l'entraîneur sera assis à un autre endroit qu'au banc des entraîneurs sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Si l'entraîneur commet l'infraction une nouvelle fois, il sera retiré du jeu et s'assoira dans les places réservées aux spectateurs pour le reste de l'évènement. Ces infractions seront signalées à son association membre. - Les entraîneurs sont autorisés à utiliser leur téléphone, leur tablette ou leur ordinateur pour saisir des statistiques de match, prendre des notes ou prendre des photos de scénarios de match, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser ces appareils ou montres intelligentes à des fins de communication. Les entraîneurs seront retirés du jeu s'ils utilisent des appareils à des fins de communication. Première infraction – avertissement verbal et par écrit. Deuxième infraction – l'entraîneur	Coach Interaction. The alternate player may not move from their seat during an end. Note: Member Associations may adjust the alternate's position if venues cannot accommodate seating for alternates in the ice shed. - There will be no talking or body language by the coach to their team when you are the delivering team and have control of the house unless during a Coach Interaction, or between ends. Body language includes hand, body gestures, signaling or any other form of communication. Penalties to coaches include: First Offense - verbal and written warning. Second Offense - coach will sit inside with no Coach Interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid-game break). If the coach repeats the infraction again, they will be removed from play and will sit in the spectator seating for the remainder of the event. These infractions will be reported to their Member Association. - Coaches are allowed to use their phone, tablet or computer to record game statistics, write down notes or take photos of game scenarios, but they are not permitted to use those devices or smart watches for communication purposes. First Offense - verbal and written warning. Second Offense - coach will sit inside with no Coach Interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid-game break). If the coach repeats the infraction again, they will be removed from play and will sit in the spectator seating for the remainder of the event. These infractions will be reported to their Member Association.
---	---

sera assis à un autre endroit qu'au banc des entraîneurs sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Si l'entraîneur commet l'infraction une nouvelle fois, il sera retiré du jeu et s'assoira dans les places réservées aux spectateurs pour le reste de l'évènement. Ces infractions seront signalées à son association membre.	
<u>Zone sans ricochet</u> Si, avant le lancer de la sixième pierre d'un bout, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse qui touche la ligne médiane dans la zone de garde protégée (ZGP) vers une position où elle ne touche plus la ligne médiane ou vers une position en dehors de la zone de garde protégée (ZGP), l'équipe non fautive a le choix de : (i) retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées vers leurs positions préalables à la violation (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont immobilisées. Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors-jeu, alors la règle de la zone de garde protégée (FGZ) s'applique.	<u>No tick zone</u> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to: (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest. If a rock is moved from the center line to an out-of-play position, the free guard zone (FGZ) rule will apply.
<u>Périodes d'entraînement pré-compétition</u> Une période est prévue à l'horaire pour permettre de s'entraîner avant la compétition.	<u>Pre-competition practices</u> A period is reserved in the schedule to allow practices before the competition.
<u>Périodes d'échauffement d'avant-match</u> Les périodes d'échauffement d'avant-match débuteront trente (30) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période sera de neuf (9) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour effectuer les placements pour la dernière pierre (PDP).	<u>Pre-game Practices</u> Pre-game practices will begin thirty (30) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practise on their assigned sheet. Practice sessions will be nine (9) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the draw to the button for last rock advantage.
<u>Périodes d'entraînement en soirée</u> Veuillez noter qu'il n'y aura pas de période d'entraînement en soirée de disponible	<u>Evening practices</u> Please note that there will be no evening practices available
<u>Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements effectués lors de la période d'échauffement d'avant-partie. Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins deux (2) placements pendant le tournoi à la ronde, soit un minimum d'un (1) lancer avec la rotation horaire et d'un (1) lancer avec la rotation antihoraire (5^e joueur exclu). Une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra automatiquement l'avantage de la dernière pierre pour la durée de la ronde éliminatoire.	<u>Last rock advantage - preliminary round</u> Last rock advantage will be determined by two (2) draw to the button thrown during the pre-game practice. Each member of the team must throw at least two (2) shootouts during the round robin, a minimum of one (1) with the clockwise rotation and one (1) with the counterclockwise rotation (5th player excluded). A team that fails to do so will automatically lose last rock advantage for the entirety of the playoffs.

Les deux (2) équipes devront déclarer les joueurs qui effectueront les placements à l'arbitre en chef avant le début de la première période La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres de couleur foncée (rouge) s'exercera en premier et effectuera ses deux (2) placements dès la fin de sa période d'échauffement. L'équipe lançant les pierres de couleur pâle (jaune) s'exercera en deuxième et lancera également ses deux (2) placements immédiatement après sa période d'échauffement. Les placements pour l'avantage de la dernière pierre seront toujours effectués dans l'ordre suivant : Rotation horaire en premier et rotation anti-horaire en deuxième. La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison ou qui n'a pas été lancée pendant la minute réglementaire. Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.	Both teams must advise the official of which players will be throwing the shootouts before the start of the first practice. Rock color is predetermined during round robin play. The team throwing the dark colour (red) stones will practice first and will complete their two (2) shootouts immediately after their practice. The team throwing light colour (yellow) stones will practice second and will also complete their two (2) shootouts immediately after their practice. The shootouts to determine last rock advantage will always be executed in the following order: Clockwise rotation first and counterclockwise rotation second. Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house or that has not been thrown during the allowed minute. If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.
<u>Bris d'égalité (garçons uniquement)</u> Garçons : À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées de la première à la dernière position en fonction de leurs fiches globales de victoires-défaites. Les équipes qui sont à égalité à l'une ou l'autre des positions menant à la ronde éliminatoire seront départagées selon les règles suivantes: Pour les équipes ayant une fiche globale positive ou neutre, lorsque le nombre d'équipes à égalité est supérieur au nombre d'équipes à qualifier, on procède au maximum à une seule partie de bris d'égalité pour déterminer les équipes qualifiées. Les fiches victoires/défaites entre les équipes impliquées ainsi que, si nécessaire, les cumulatifs nets des placements pour la dernière pierre (les 7 meilleurs résultats sur 8) sont alors utilisés pour déterminer l'ordre de classement des équipes et identifier celles participant à la ronde de bris d'égalité, toute autre équipe étant éliminée. Voir Annexe E Scénario de bris d'égalité iii) Pour les équipes ayant une fiche globale négative, il n'y aura aucune ronde de bris d'égalité. Les fiches victoires/défaites entre les équipes impliquées ainsi que, si nécessaire, les cumulatifs nets des PDP (les 7 meilleurs résultats sur 8) sont alors utilisés pour déterminer la/les équipes qualifiées.	<u>Tiebreakers</u> After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from first position to last position according to their overall win-loss record. Teams who are tied for a position that qualifies for the playoff round will be ranked according to the following rules: For teams with a positive or neutral win-loss record, when the number of teams that are tied is superior to the number of available spots to qualify for the playoffs, a single game of tiebreaker will be played. The win-loss record between the teams involved and, if necessary, the LSD total (best 7 out of 8 results), will be used to determine the ranking order and determine which teams will play in the tiebreaker round, all other teams being eliminated. See annex E Tie-Breaker Scenarios iii) For teams with a negative win-loss record, there will be no tiebreaker games played. The win-loss record between the involved teams and, if necessary, the LSD total (best 7 out of 8 results) will be used, to determine the qualified team (s). For tiebreaker games, the team that beat the other one during the preliminary round will have the choice of rock colour or practice order. Last stone advantage in the first end will be determined the same way as during the preliminary round and teams must inform the

Lors de matchs de bris d'égalité, l'équipe qui aura battu l'autre lors de la ronde préliminaire aura le choix de couleur de pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé de la même façon que lors de la ronde préliminaire et les équipes devront informer l'arbitre des deux joueurs qui effectueront les placements avant le début de la première période.	official of which players will deliver the shootouts before the start of the first practice.
<u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u> À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées de 1 à 5 en fonction des critères suivants : 1- Fiche victoires et défaites globales 2- Résultat du match entre les équipes impliquées. 3- Le cumulatif net des PDP. Les sept (7) meilleurs résultats sur huit (8) seront comptabilisés. Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (cumulatif net des PDP) Les équipes classées #1, #2, #3 seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées comme suit : Q1, Q2, Q3. <u>Garçons :</u> <i>Demi-finale :</i> Q2 contre Q3 (le perdant gagne la médaille de bronze) <i>Finale :</i> Q1 contre gagnants de la demi-finale <u>Filles :</u> Le scénario suivi pour la ronde éliminatoire sera déterminé en fonction des fiches des équipes participantes : - Scénario 1 : - o 4V-0D, 2V-2D, 0V-4D - o Dans ce cas, Q1 et Q2 se rencontrent en finale, Q3 est éliminé et ne participe pas à la ronde éliminatoire, elle reçoit la médaille de bronze. - Scénario 2 : - o 4V-0D, 1V-3D, 1V-3D - o Dans ce cas, Q1 est directement qualifiée pour la finale, Q2 et Q3 jouent un 2 de 3 pour déterminer qui se qualifiera pour la finale. L'équipe perdante gagne la médaille de bronze. - Scénario 3 : - o 3V-1D, 3V-1D, 0V-4D - o Dans ce cas, Q1 et Q2 se rencontrent en finale, Q3 est éliminé et ne participe pas à la ronde éliminatoire, elle reçoit la médaille de bronze. - Scénario 4 : - o 3V-1D, 2V-2D, 1V-3D - o Dans ce cas, Q1 jouera contre Q2, l'équipe gagnante ira en finale. Ensuite, Q3 devra battre le perdant de la demi-finale deux fois pour accéder à la finale. - Scénario 5 : - o 2V-2D, 2V-2D, 2V-2D	<u>Team ranking and playoffs</u> After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 5 as follows: 1- Overall win-loss record 2- Head-to-head result of implicated teams 3- Shootout - the best seven (7) out of eight (8) results will be calculated. Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout). Teams ranked #1, #2, #3 will be qualified for the playoff round and will be identified as follows: Q1, Q2, Q3. <u>Boys :</u> <i>Semi-final:</i> Q2 vs Q3. The loser wins the bronze medal. <i>Final:</i> Q1 vs winners of the semi-final <u>Girls :</u> The playoff format will be determined based on the records of the participating teams: - Scenario 1: - o 4W-0L, 2W-2L, 0W-4L - o In this case, Q1 and Q2 will meet in the final, Q3 is eliminated and does not participate in the playoff round, and receives the bronze medal. - Scenario 2: - o 4W-0L, 1W-3L, 1W-3L - o In this case, Q1 automatically qualifies for the final, while Q2 and Q3 play a best-of-three series to determine who advances to the final. The losing team receives the bronze medal. - Scenario 3: - o 3W-1L, 3W-1L, 0W-4L - o In this case, Q1 and Q2 will meet in the final, Q3 is eliminated and does not participate in the playoff round, and receives the bronze medal. - Scenario 4: - o 3W-1L, 2W-2L, 1W-3L - o In this case, Q1 will play against Q2, with the winner advancing to the final. Q3 must then defeat the semifinal loser twice to advance to the final. - Scenario 5: - o 2W-2L, 2W-2L, 2W-2L - o In this case, Q1 will play against Q2, with the winner advancing to the final. Q3 will then play

○ Dans ce cas, Q1 jouera contre Q2, l'équipe gagnante ira en finale. Ensuite, Q3 jouera contre le perdant de la demi-finale pour déterminer la 2e équipe en finale.	against the semifinal loser to determine the second team advancing to the final.
<u>Périodes d'entraînement pour les éliminatoires</u> Seules les équipes ne jouant pas du tout le samedi auront le droit à une période d'entraînement d'une heure maximum 1h. Sinon, il n'y aura pas de période d'entraînement.	<u>Playoff Practice Time</u> Only teams not playing at all on Saturday will be allowed to practice for a maximum of 1 hour. Otherwise, there will be no training session.
<u>Choix des pierres (ronde éliminatoire)</u> Pour toutes les parties de la ronde éliminatoire, l'équipe qui a la meilleure fiche victoires/défaites aura le marteau et le choix de la couleur des pierres. Cette équipe aura la première période d'échauffement et il n'y aura pas de PDP. Si les deux équipes ont la même fiche victoires/défaites, l'équipe la mieux classée aura le choix entre la couleur des pierres ou la période d'échauffement. Deux (2) PDP seront utilisés tels que décrits précédemment pour déterminer quelle équipe aura le marteau.	<u>Rock selection (playoffs)</u> For all the playoff games, the team with the best win-loss record will have the hammer and choice of rock colour. This team will have first practice and there will be no LSD. If both teams have the same win-loss record, the highest-ranked team will have the choice of rock colour or of practice. Two (2) LSD will be thrown as described in the preliminary round and they will be used to determine who will have the hammer in the first end.

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT (A ÉTÉ SIGNÉ EN LIGNE LORS DE L'INSCRIPTION)
APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un même match pour un même joueur : expulsion ; comme stipulé dans les règlements avec arbitres de Curling Canada, le joueur expulsé ne peut pas être remplacé (Règle 18.8) et l'équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX (A ÉTÉ SIGNÉ EN LIGNE LORS DE L'INSCRIPTION)

Prémisse

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tiens à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des média sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limité à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION
APPENDIX C – PARTICIPATION AGREEMENT

**ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET
D'ACCEPTATION DES RISQUES**

et

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

MISE EN GARDE!

Il s'agit d'une entente juridique contraignante. Clarifiez toute question ou préoccupation avant d'accepter les conditions de cette entente.

1. En tant que participant au sport du curling et aux activités, programmes, cours, services et événements fournis, commandités ou organisés par Curling Québec, y compris ses administrateurs, dirigeants, membres de comités, membres, employés, sous-traitants, entraîneurs, bénévoles, officiels, participants, agents, commanditaires, propriétaires/exploitants respectifs (collectivement appelés « organisation »), y compris, mais sans s'y limiter : les matchs, les tournois, les séances d'entraînement, les entraînements, les entraînements personnels, les entraînements hors glace, l'utilisation d'équipements de musculation et de conditionnement physique, les appareils et installations, les programmes nutritionnels et diététiques, les séances ou leçons d'orientation ou d'instruction, les programmes de conditionnement aérobie et anaérobie, collectivement ou indépendamment (collectivement, les « activités »), le participant et le parent/tuteur du participant (collectivement, les « parties ») reconnaissent et acceptent les conditions suivantes décrites dans la présente entente.
2. Les parties reconnaissent et conviennent que l'organisation n'est pas responsable de l'ensemble des blessures, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu, dommages ou pertes de toute nature subis par les parties pendant ou à la suite des activités, causés de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence de l'organisation.

Description et reconnaissance des risques

3. Les parties comprennent et reconnaissent que :
 - a. les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans s'y limiter, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de décès. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse;
 - b. un risque pertinent de la participation au sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si le participant tombe, trébuche ou fait un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que le participant porte un casque en tout temps durant sa participation au sport du curling; et
 - c. l'organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'organisation peut ne pas être au courant de la forme physique ou des capacités du participant, peut mal juger les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des instructions ou des avertissements incomplets et l'équipement utilisé pourrait mal fonctionner;
4. Le participant participe volontairement aux activités. En contrepartie de cette participation, les parties reconnaissent par la présente qu'ils sont conscients des risques et des dangers et qu'ils peuvent être exposés à de tels risques et dangers, qui englobent, entre autres, ce qui suit :
 - a. santé : exécution de techniques physiques ardues et exigeantes, effort physique, surmenage, étirements, déshydratation, fatigue, séances d'entraînement cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, mauvaise forme physique, blessures traumatiques, entorses ou fractures, blessures à la moelle épinière, blessures à la tête, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures à la tête fermées, les traumatismes crâniens contondants ou les commotions cérébrales pouvant rendre le participant paralysé de façon permanente ou des lésions cérébrales; blessures graves à pratiquement tous les organes, articulations, ligaments, muscles, tendons et autres parties du corps.
 - b. locaux : état défectueux, dangereux ou non sécuritaire des installations; chutes; collisions avec des objets, des murs, de l'équipement ou des personnes; conditions dangereuses, non sécuritaires ou irrégulières des planchers, de la glace ou d'autres surfaces; emplacement et incapacité d'obtenir une aide d'urgence; conditions météorologiques extrêmes; et

- déplacements vers et depuis les locaux.
- c. utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement; conception ou fabrication négligente de l'équipement; fourniture par l'organisation ou omission de l'organisation de donner des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement; défaut d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement selon mes propres capacités.
- d. contact : contact avec des balais, des brosses ou des pierres de curling, d'autre équipement, des véhicules ou d'autres personnes, ce qui peut entraîner des lésions corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et d'autres lésions cérébrales ou des lésions graves à la colonne vertébrale;
- e. conseils : conseils donnés avec négligence à propos des activités;
- f. capacité : défaut d'agir de façon sécuritaire ou selon mes propres capacités ou aux endroits désignés;
- g. sport : le jeu du curling et ses risques inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, la course, le glissement ou la glissade sur la surface de glace, le lancer de la pierre de curling, le rôle de capitaine ou le balayage, les pieds mis sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ou passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace;
- h. cyber : atteinte à la vie privée, piratage, mauvais fonctionnement de la technologie ou dommage;
- i. conduite : ma conduite et la conduite d'autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
- j. déplacement : l'aller-retour pour les activités.
- k. négligence : l'organisation peut faire preuve de négligence, ce qui peut inclure le fait qu'elle ne prenne pas de mesures raisonnables pour protéger le participant contre les risques et les dangers associés à la participation aux activités.

Conditions

5. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer aux activités, les parties conviennent de ce qui suit :
 - a. lorsque le participant s'exerce ou s'entraîne dans son propre espace, les parties sont responsables de l'environnement, de l'emplacement et de l'équipement que le participant sélectionne;
 - b. la condition mentale et physique du participant est appropriée pour participer aux activités et les parties assument tous les risques liés à l'état mental et physique du participant;
 - c. se conformer aux règlements pour la participation aux activités;
 - d. se conformer aux règlements de l'installation ou d'utilisation de l'équipement, ainsi qu'à toute instruction ou directive de l'organisation;
 - e. si le participant observe un danger ou un risque inhabituel, il cessera de participer et informera immédiatement de ses observations un représentant de l'organisation;
 - f. les risques associés aux activités sont accrus lorsque le participant est intoxiqué et il ne participera pas si ses facultés sont affaiblies d'une façon ou d'une autre;
 - g. il est de la seule responsabilité du parent/tuteur d'évaluer si toute activité est trop difficile pour le participant. Lorsque le participant commence une activité, le parent/tuteur reconnaît et accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
 - h. le parent/tuteur est responsable du choix d'équipement de sécurité ou de protection du participant et de l'ajustement sécuritaire de cet équipement; l'organisation peut assurer le transport vers les services médicaux d'urgence si elle le juge nécessaire pour la santé et la sécurité immédiates du participant, et le parent/tuteur est financièrement responsable de ces services;
 - i. les parties ne s'appuient pas sur des déclarations orales ou écrites faites par l'organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou dans des conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités; et
 - j. l'organisation n'est pas responsable de tout dommage causé au véhicule, aux biens ou à l'équipement du participant et de tout coût associé à toute perte connexe qui pourrait résulter des activités.
6. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer, les parties conviennent que :
 - a. elles ASSUMENT tous les risques découlant de la participation aux activités de l'organisation ou associés ou liés à la participation;
 - b. elles RENONCENT à toute réclamation qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir contre l'organisation; et
 - c. elles ACCEPTENT LIBREMENT ET ASSUMENT PLEINEMENT tous ces risques et la possibilité de blessures, décès, dommage

matériel, dépense et perte connexe, y compris la perte de revenu, résultant de la participation aux activités de l'organisation; et

- elles DÉGAGENT À JAMAIS et INDEMNISENT l'organisation de toute responsabilité pour toute réclamation, demande, action, tout dommage (y compris les dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs), perte, action, jugement et coût (y compris les honoraires d'avocat) (collectivement, les « réclamations ») qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir, qui pourraient découler de la participation aux activités, en résulter ou y être liés même si de telles réclamations pourraient avoir été causées de quelque façon que ce soit, y compris la négligence, la négligence grossière, le sauvetage fait avec négligence, l'omission, le manque de diligence, la rupture de contrat ou le manquement à la norme de diligence de l'organisation;
 - les parties acceptent expressément que cette entente vise à être aussi générale et inclusive que la loi le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique; et
 - les parties attestent avoir lu et compris cette entente, qu'elles signent volontairement, et que cette entente sera exécutoire pour elles-mêmes, leurs héritiers, leur conjoint ou conjointe, leurs enfants, leurs parents, leurs tuteurs, leurs proches parents, leurs exécuteurs, leurs administrateurs et leurs représentants légaux ou personnels. Les parties reconnaissent en outre qu'en signant cette entente, elles ont renoncé à leur droit de maintenir une poursuite contre l'organisation fondée sur toutes les réclamations dont elles l'ont déchargé dans la présente.
7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les parties renoncent en outre à tout recours, qu'elles pourraient entreprendre maintenant ou ultérieurement, résultant de toute décision prise par l'organisation.
8. Les parties ont eu la possibilité d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de signer cette entente et de bien comprendre ses dispositions. Personne n'a tenté d'influencer indûment leur signature de cette entente. Les parties ont signé cette entente elles-mêmes après avoir soigneusement examiné toutes les dispositions.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

1. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, accorde par la présente à Curling Québec (« l'organisation ») la permission de photographier et/ou d'enregistrer l'image et/ou la voix du participant organisationnel pour le besoin de photos ou de vidéos (collectivement les « images ») et d'utiliser les images pour promouvoir le sport et/ou l'organisation dans les médias traditionnels tels que les bulletins d'information, les sites Web, la télévision, les films, la radio, la presse écrite et/ou l'affichage, ainsi que dans les médias sociaux tels que Instagram, Facebook, YouTube et X/Twitter. Cela inclut l'organisation qui diffusent ou diffusent en ligne en direct les images sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels. Je comprends que je renonce à toute demande de rémunération pour l'utilisation du contenu audio/visuel utilisé à ces fins. Ce consentement restera en vigueur à perpétuité.
2. Je, en tant que participant organisationnel [ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur], décharge entièrement et accepte de dégager de toute responsabilité l'organisation de l'ensemble des réclamations, demandes, actions, dommages, pertes ou coûts pouvant résulter de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation des images ou de la prise, de la publication, de la déformation des images, des négatifs et des originaux ou de toute autre ressemblance ou représentation du participant organisationnel qui pourrait survenir ou être produite lors de la prise desdites images ou de leur traitement ultérieur, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour diffamation, contrefaçon, appropriation illicite de la personnalité ou atteinte à la vie privée.
3. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, **RECONNAIS ET CONVIENS** que j'ai lu et compris les conditions générales du présent document. En mon nom et au nom de mes héritiers et de mes ayants droit, j'accepte de signer ce document volontairement et de respecter ces conditions.
4. Je comprends que je peux révoquer ce consentement à tout moment en fournissant un avis écrit à alanna.routledge@curling-quebec.qc.ca. Dès réception de cet avis, l'organisation cessera d'utiliser de nouvelles images du participant organisationnel, mais pourra continuer à utiliser les images déjà en circulation.

Nom de l'équipe : _____

**ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET
D'ACCEPTATION DES RISQUES**

et

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

Athlète 1	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Athlète 2	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Athlète 3	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Athlète 4	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Athlète 5	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Entraîneur	Nom de l'entraîneur : _____ Date : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses ou parents (si moins de 18 ans) de l'équipe et l'entraîneur)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.

ANNEXE D – HORAIRE DES PÉRIODES D'ENTRAÎNEMENT

APPENDIX D – TEAM PRACTICE

Groupe 1 – 17h20

La piste de départ se trouve dans le tableau ci-dessous. Après chaque 10 minutes, les équipes changeront de piste vers la droite.

A	B	C	D
	Équipe Riverbend/Opémiska	Équipe Riverbend Enseignes ESM	Équipe Pointe-Claire U20
Équipe Pointe-U20		Équipe Riverbend/Opémiska	Équipe Riverbend Enseignes ESM
Équipe Riverbend Enseignes ESM	Équipe Pointe-Claire U20		Équipe Riverbend/Opémiska
Équipe Riverbend/Opémiska	Équipe Riverbend Enseignes ESM	Équipe Pointe-Claire U20	

Groupe 2 – 8h40

La piste de départ se trouve dans le tableau ci-dessous. Après chaque 10 minutes, les équipes changeront de piste vers la droite.

A	B	C	D
Équipe Kénogami Soudex	Équipe Noranda	Équipe Pointe-Claire	Équipe Grand-Mère EvDuty
Équipe BTR/St-Lambert	Équipe Kénogami Soudex	Équipe Noranda	Équipe Pointe-Claire
Équipe Grand-Mère EvDuty	Équipe BTR/St-Lambert	Équipe Kénogami Soudex	Équipe Noranda
Équipe Pointe-Claire	Équipe Grand-Mère EvDuty	Équipe BTR/St-Lambert	Équipe Kénogami Soudex
Équipe Noranda	Équipe Pointe-Claire	Équipe Grand-Mère EvDuty	Équipe BTR/St-Lambert

ANNEXE E – SCÉNARIOS DE BRIS D'ÉGALITÉ

APPENDIX E – TIE BREAKER SCENARIOS

2 équipes en égalité pour la 3e position	Bris d'égalité entre les deux équipes.
3 équipes en égalité pour la 2e position	Les équipes à égalité sont classées de 1 à 3. 1 est qualifiée Q2, bris d'égalité entre 2 et 3.
5 équipes en égalité pour la 1re position	Les équipes à égalité sont classées de 1 à 5. Bris d'égalité 3 vs 4. Les équipes 1 et 2 sont qualifiées, 5 est éliminé.